



PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 19 avril 2016

Présidence: Pascale Vollenweider

Ouverture : 20h00

Appel : 48 membres présents, 7 membres excusés

Excusés	
	Ray Atkinson
	René-Philippe Charton
	Robin Davies
	Christian Hay
	Jamal Laksiri
	Carmelo Nicolo
	David Savelli

Le quorum est atteint: 87%

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 15 mars 2016.
2. Communications de la Présidente.
3. Communications de la Municipalité:
Communiqué N° 39.
4. Dépôt du préavis municipal N° 87 – Fusion de l'ASPAIRE et de l'ARAERE et création de «Enfance et Jeunesse», une association intercommunale pour l'enfance et la jeunesse de Rolle et environs par une modification des statuts de l'ASPAIRE. Traité par la commission du préavis N° 79.
5. Dépôt du préavis municipal N° 88 – Jetons de présence et indemnités du Conseil communal, législature 2016-2021. Traité par la Cofin.
6. Préavis N° 84 – Demande d'un crédit de construction pour l'extension et la rénovation du Port Ouest de Rolle. Rapport de la commission – prise de décision.
7. Préavis N° 85 – Adoption d'un nouveau règlement communal des ports. Rapport de la commission – prise de décision.
8. Associations intercommunales.
9. Divers et propositions individuelles.

En ouverture de séance la Présidente souhaite la bienvenue à chacun puis M. Jaquet prend la parole afin d'excuser l'absence du syndic qui connaît des ennuis de santé en Thaïlande.

La Présidente passe à l'ordre du jour qui est modifié en point 6 puisque le rapport de la Cofin est à prendre en compte, et il est accepté avec cette modification à l'unanimité.

1. Procès-verbal de la séance du 15 mars 2016.

Le procès-verbal est accepté tel que présenté, à l'unanimité.



2. Communications de la Présidente.

La Présidente a reçu une pétition du Groupe verts-socialistes rollois «pétition pour la création d'une maison de quartier dans les locaux de l'ancienne bibliothèque communale à la Grand Rue 46», qui sera transmise à la Municipalité.

3. Communications de la Municipalité.

Mme Tecon informe que le 11 mai au Casino aura lieu une présentation au public sur la sécurité rolloise en général, sur l'organisation de la gendarmerie et de la sécurité publique ainsi que sur les caméras de surveillance.

M. Jaquet annonce que la Municipalité a décidé de retirer le préavis N° 83 concernant le crédit d'étude pour la réfection de l'église catholique, ceci pour 2 raisons; il y a un doute sur l'appel d'offres publiques et un autre doute sur la participation financière de la commune de Rolle par rapport aux dégâts causés par les travaux de la ruelle des Halles. Le retrait est donc préférable jusqu'à ce que ces points soient éclaircis.

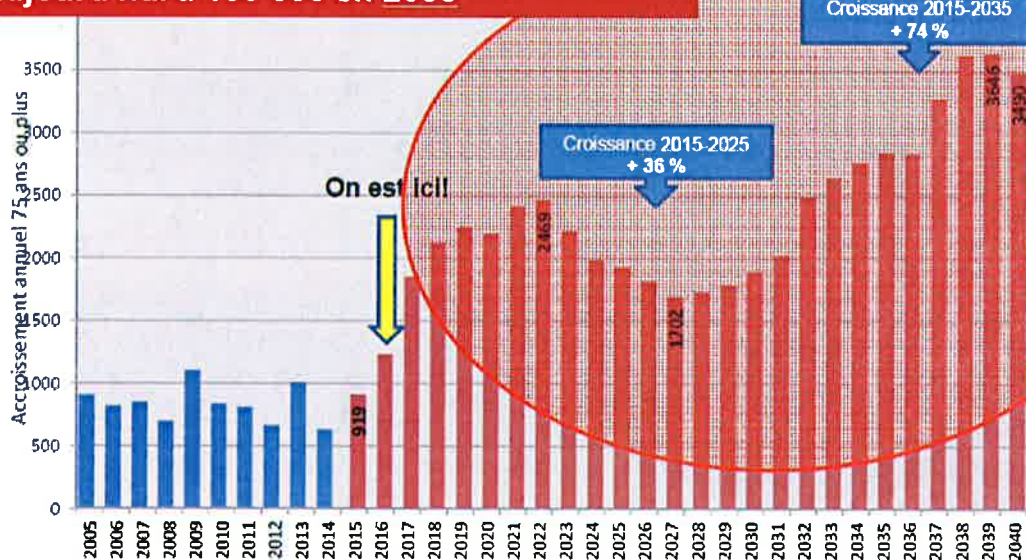
Il poursuit avec une information au sujet du quartier solidaire et de la question du vieillissement de la population. Il s'est récemment tenu des assises extraordinaires lors desquelles les autorités cantonales ont déterminé des mesures à prendre pour le maintien à domicile des personnes âgées. Il s'agit là d'un vrai problème de société.



Evolution démographique

Canton de Vaud - population 75 ans + (accroissement annuel)

Passer de 58'000 personnes de + 75 ans aujourd'hui à 100'000 en 2035



Source : Statistique Vaud-scénario moyen, janvier 2016



4. Dépôt du préavis municipal N° 87 – Fusion de l'ASPAIRE et de l'ARAERE et création de «Enfance et Jeunesse», une association intercommunale pour l'enfance et la jeunesse de Rolle et environs par une modification des statuts de l'ASPAIRE. Traité par la commission du préavis N° 79.

Les membres de cette commission sont les suivants: président, M. Deruaz; rapporteur, M. Scaiola; membres, MM. Micello, Schatzmann, Hay, Haldimann, Petit. La nomination de la commission est acceptée à l'unanimité.

5. Dépôt du préavis municipal N° 88 – Jetons de présence et indemnités du Conseil communal, législature 2016-2021.

Sera traité par la Cofin.

6. Préavis N° 84 – Demande d'un crédit de construction pour l'extension et la rénovation du Port Ouest de Rolle. Rapport de la commission – prise de décision.

Le rapporteur, M. Bréchon, lit les conclusions du préavis municipal puis celles du rapport de la commission. M. Deruaz, président de la Cofin, propose de ne pas lire les conclusions de son rapport afin d'éviter une troisième lecture des mêmes points. Il poursuit en remerciant la Municipalité pour le travail accompli en une année; le projet du port n'a guère été modifié, par contre le financement et la participation des utilisateurs du port ont eux été fortement remaniés. On sait à présent que le financement est sécurisé. Les travaux de la commission des finances sur l'agrandissement et ses répercussions sur les nouvelles places de parc et le réaménagement du jardin anglais ont montré que la majorité de ses membres a estimé que la rénovation seule était dommage, des travaux devant de toute façon être engagés; c'était prendre le risque de devoir entreprendre des travaux plus onéreux, dans un deuxième temps. A la majorité, la commission encourage les conseillers à accepter ce préavis.

La Présidente reprend les deux points amendés par la commission ad hoc, et ouvre la discussion sur le point 5.

Mme Weber Mayerat trouve qu'un ponton en bois sera beaucoup plus esthétique et écologique qu'un ponton en plastic.

M. Théodore va dans le même sens que Mme Weber Mayerat et propose de refuser l'amendement ce qui reviendrait à accepter les conclusions du préavis municipal dans son entier.

La Présidente fait voter l'amendement qui est accepté par 27 oui, 13 non et 3 abstentions. Le point 6 découlant directement du point 5, il est automatiquement validé et elle ouvre alors la discussion sur le fond.

Mme Fries dont le propos porte sur l'agrandissement du port, a l'impression de venir comme la grêle après les vendanges mais ne reprend pas les aspects techniques qui ont été très bien étudiés par la Municipalité, les services techniques et les commissions. Ce qui la chagrine dans ce dossier est que l'on n'a pas du tout pris en compte l'impact sur l'environnement tant lacustre que terrestre. Elle est tout à fait opposée à la construction des 100 places supplémentaires qui amèneront toutes nuisances inhérentes à la circulation des personnes, des véhicules et des bateaux. Pour elle, le point le plus fâcheux est qu'il n'a pas été présenté de préavis sur les 30 places de parc, ce qui est vraiment ennuyeux dans le sens où c'est lié au préavis. Elle se refuse donc à accepter l'agrandissement.

Mme Weber est du même avis; bien sûr Rolle s'agrandit et il faut proposer plus de places pour des bateaux mais elle pense que cela favorisera aussi plus de bateaux non utilisés. Il faudrait étudier la possibilité de favoriser la possibilité d'avoir des bateaux en commun plutôt que de toujours agrandir. Ce projet ne tient pas assez compte de l'aspect environnemental et paysager et de l'emprise qu'il aura sur le lac. Elle s'oppose également au projet.



La présidente clôt la discussion et passe au vote qui montre que le préavis municipal amendé est accepté à la majorité (5 non, 2 absentions).

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

- vu le préavis **amendé** de la Municipalité du 9 février 2016
- entendu le rapport de la commission ad hoc et de la commission des finances chargées d'étudier cet objet

Décide

1. D'octroyer à la Municipalité un crédit de Fr. 10'460'000.- pour le financement des travaux de rénovation et d'agrandissement du Port Ouest, à imputer au compte 4700.5030.1 « Rénovation et agrandissement du Port PM 62/11-16 »
2. D'autoriser la Municipalité à financer ce montant auprès de l'établissement bancaire qui aura offert les conditions financières les plus avantageuses sous déduction de l'encaissement du droit de boucle de Fr. 2'018'200.-.
3. D'autoriser la Municipalité à amortir la dépense sur une période de 30 ans.
4. D'autoriser la Municipalité à utiliser le compte 9280.11 « Réserve aménagement du port » pour un montant de Fr. 2'200'000.- afin d'amortir une partie de la dépense.

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 19 avril 2016

7. Préavis N° 85 – Adoption d'un nouveau règlement communal des ports. Rapport de la commission – prise de décision.

M. Monod, rapporteur de la commission, lit les conclusions du préavis municipal puis celles du rapport amendé.

La Présidente propose de passer en revue le règlement chapitre par chapitre et de s'arrêter sur les articles amendés par la commission.

Mme Byrne Garelli précise que les amendements proposés par la Commission ont l'accord de la Municipalité.

Chapitre 1 «Dispositions générales».

Chapitre 2 «Places d'amarrage dans les ports et places d'entreposage à terre».

Chapitre 3 «Attribution des places» - Article 24 pour lequel le rapporteur lit le règlement de base puis la proposition de la commission: «tels que pêcheurs professionnels pour leur bateau de pêche». Cet amendement est accepté à l'unanimité.

Chapitre 3 «Attribution des places» - Article 30 pour lequel le rapporteur lit le règlement de base puis la proposition de la commission: «(par exemple pêche professionnelle» est supprimé et «les places à l'eau mises à la **disposition de ces personnes** ne peuvent être utilisées qu'à l'usage exclusif de leurs activités. **Pour les chantiers navals**, l'amarrage des bateaux ne peut pas dépasser un mois». Cet amendement est accepté à l'unanimité.

M. Paley demande si une société coopérative est considérée comme une société nautique, ainsi que ce pourrait être le cas dans un exemple de Mobility qui aurait 3 places dans le port.

Mme Byrne Garelli répond que le sens de cet article va surtout dans l'idée des sociétés qui existent, comme la société nautique qui dispose déjà d'un certain nombre de places pour son activité. Il y a également les embarcations du garde-port, la société de plongeurs et le sauvetage.



C'est à ces sociétés actives sur place qu'on pense. Il y avait une activité privée sur le port qui mettait à disposition des embarcations mais il semble qu'elle ait été modifiée pour des bateaux de croisières et pour de la formation à bord.

M. Paley, qui part du principe que le règlement ne sera pas modifié de si tôt, propose que ce point soit ouvert par exemple à des coopératives ou à des sociétés qui fonctionnent sur le modèle de Mobility sous forme de copropriété, comme cela se fait déjà en Suisse allemande.

Mme Byrne Garelli confirme qu'un tel système existe en Suisse alémanique et croit savoir qu'il a été expérimenté à Lausanne, mais la Direction des ports de Lausanne ayant rencontré maints problèmes, l'expérience a pris fin. De toute façon le règlement tel qu'il est prévu n'exclut pas cette possibilité à condition que la personne dispose déjà d'une place, qu'elle paie les droits de boucle et qu'elle arrive à faire tourner son entreprise avec la ou les place(s) dont elle dispose.

La Présidente fait voter l'amendement qui est accepté à la majorité (1 abstention).

Chapitre 4 «Amarrage des bateaux».

Chapitre 5 «Police des ports».

Chapitre 6 «Droit de boucle et taxes» - Article 56 pour lequel le rapporteur explique que par souci de cohérence il a été décidé de remplacer «tarif A» par «tarif rollois» et «tarif B» par «tarif hors Rolle». Cet amendement est accepté à l'unanimité.

Chapitre 7 «Recours et répression des contraventions».

Chapitre 8 «Dispositions finales».

La Présidente ouvre la discussion sur le fond.

M. Paley demande combien de temps la taxe pour les visiteurs est valable; est-ce que le montant de Fr. 16.- est à compter dès l'accostage?

Mme Byrne Garelli répond que la taxe visiteurs correspond à une nuitée.

La Présidente ferme la discussion et passe au vote sur le préavis qui est accepté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

- vu le préavis **amendé** de la Municipalité du 2 février 2016
- entendu le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier cet objet

Décide

D'adopter le nouveau règlement communal des ports tel que présenté, ceci sous réserve de son approbation par le Département du Territoire et de l'Environnement du Canton de Vaud.

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 19 avril 2016

8. Associations intercommunales.

Mme Bermejo Dubois pose une question à la Municipalité au sujet du Conseil régional. Il est paru dans la presse que le Syndic allait se retirer du Comité directeur. Elle estime important que la Municipalité participe à l'exécutif de ce Conseil; a-t-il été discuté de stratégies pour la reprise de ce poste? De plus en plus de choses se décident à l'échelle de ces associations, une présence municipale y est donc indispensable.



M. Jaquet confirme qu'il n'a pas été discuté de stratégie en Municipalité et que c'est là le rôle de la prochaine Municipalité de déterminer si oui ou non il faudra présenter quelqu'un. Les Municipaux ont conscience qu'il s'agit d'une tâche lourde dont il faut bien prendre la mesure. Sept membres démissionnent de ce comité ce qui montre bien que la tâche est épuisante. Par ailleurs le vœu du Syndic est de se consacrer davantage à la commune de Rolle.

M. Echenard précise que le rôle du comité de direction d'une association ne représente pas la commune mais les intérêts du Conseil régional, tandis que le Conseil intercommunal qui est le pouvoir législatif de l'organe va représenter les intérêts de la commune puisque les votes se feront en toute connaissance de cause. Il a été approché pour reprendre une place au sein de la commission transport-mobilité qui est un poste estimé à 20% de charge de travail, ce qu'il ne peut pas accepter pour l'instant par manque de temps; il relève en outre qu'il n'y a pas la rétribution des jetons de présence pour ce poste; il faudrait donc revoir l'activité du Municipal qui occuperait cette charge en relevant son taux d'activité ce qui impliquerait le dépôt d'un préavis. En tant que Président du Comité de direction du SIDERE c'est déjà 10% de temps de travail en plus pour la gestion de l'administratif. Ces charges sont vraiment importantes.

Mme Tecon stipule que le Syndic étant responsable du dicastère de l'urbanisme au Codir du Conseil régional, elle se met à disposition pour le remplacer si des dossiers urbanistiques importants sont à traiter pour la région rolloise afin que Rolle ne soit pas absente des discussions.

9. Propositions individuelles et divers.

M. Deruaz a lu dans les communications de la Municipalité qu'un abribus allait être posé à la Pièce à la route de l'Etraz qui est effectivement l'un des arrêts les plus fréquentés. Il s'interroge toutefois sur sa réalisation car il y a déjà un abribus à la Pièce à une cinquantaine de mètres, et le mobilier urbain retenu pour le nouvel abribus (identique à celui de l'arrêt proche de la Migros), n'est pas le même que celui qui existe déjà à 50 mètres. Il trouve dommage qu'il n'y ait pas d'unité pour ces mobiliers urbains aussi proches.

Mme Weber Mayerat propose que lors du Conseil de septembre prochain soit diffusé le film «Demain» en avant-séance; c'est un film qui montre des initiatives de communes et des initiatives citoyennes en Europe qui pourraient nous inspirer.

M. Jaquet évoque la future Fête Rolle 1900. Il dresse l'inventaire des activités et manifestations prévues, incite vivement les conseillers à y participer et rappelle que l'atelier des costumes est à disposition pour les locations.

Mme Byrne Garelli a accueilli avec émotion les votes positifs à l'encontre des deux préavis relatifs au port de Rolle. Elle a une pensée pour les initiateurs du projet, MM. Meylan, Betschen et Roland et l'évocation de leurs noms donne une idée du nombre de législatures qu'il a fallu pour aboutir au résultat de ce soir. Ce sont de longues années de travail, de planification, d'allers et retours avec le Canton et un nombre d'heures qui y ont été consacrées tout à fait incalculable. Elle remercie l'administration communale et ses divers services, la commission consultative et les intervenants pour leur travail. Elle souligne également la qualité du travail effectué par les commissaires des commissions ad hoc et des finances qui ont travaillé l'année précédente sur les préavis et souhaite à son successeur beaucoup de plaisir à poursuivre ce projet.

M. Jaquet souligne que beaucoup d'hommes ont œuvré sur ce projet mais que c'est finalement une femme qui l'a concrétisé!

La présidente lève la séance à 20h58.

Pascale VOLLENWEIDER
Présidente

Au nom du Conseil communal



Violaine CHERPILLOD
Secrétaire